

**DEMANDE DE RESILIATION D'ABONNEMENT
D'EAU ET ASSAINISSEMENT**
à remplir et retourner signé à la Régie au moins 15 jours avant la date souhaitée

Nom / Prénom / Nom Société :

Mail : Tél : Date de naissance : __/__/____

Demande que l'abonnement de mon ancienne résidence principale ou mon ancienne résidence secondaire

Située à l'adresse suivante :

Référence du **Point de Comptage (PDC)** : ____ (nombre de logements/appartements dans l'habitation) : __

Immeuble : N° : **Rue / Chemin** :

Etage : Appartement :

Code postal : **Commune** :

propriétaire ou **locataire**

Si vous êtes locataire, précisez les coordonnées du propriétaire ou de l'agence immobilière (nom, tél et mail) :

Soit résilié pour le : __/__/____ (indiquer la date souhaitée)

N° du compteur d'eau (eau froide) : _____

INDEX du compteur relevé obligatoire*: _____ m3 (les chiffres en noir sur le compteur)

Merci de cocher :

- L'abonnement sera repris après mon départ** (résiliation sans interruption de la fourniture d'eau), merci d'indiquer :
- par un locataire (Coordonnées : Nom, tél, mail, adresse...).....
 - par le propriétaire (Coordonnées : Nom, tél, mail, adresse...).....
- L'abonnement ne sera pas repris après mon départ ou « je ne sais pas »** (résiliation avec interruption de la fourniture d'eau, un agent se rend sur place à la date de résiliation pour procéder à la fermeture de l'alimentation) **

Nouvelle adresse après résiliation (pour envoi de la facture de clôture) :

Lors de la résiliation de votre abonnement une facture vous sera adressée, avec les sommes dues, composées de l'abonnement de l'année en cours (prorata temporis) et d'une part variable basée sur votre consommation réelle telle que relevée au compteur. Des frais supplémentaires peuvent s'y ajouter :

* si le relevé du compteur d'eau n'est pas communiqué, ni par vous ou le nouvel abonné des frais de relève et déplacement vous seront facturés à 158.40€ TTC⁽¹⁾
** Si l'abonnement n'est pas repris le branchement sera fermé par un de nos agents et des frais de fermeture de l'alimentation de l'habitation de 121€ TTC⁽¹⁾ vous seront facturés
*** Si le relevé d'index n'est pas fourni et que l'abonnement n'est pas repris des frais de relève, de fermeture de l'alimentation et de déplacement de 211.20€⁽¹⁾ vous seront facturés

(1.) Tarifs révisés chaque année par l'assemblée délibérante

Fait à, Le

Signature :

